



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-07

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 10 avril 2025 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 27 mars 2025

Date d'affichage : Le 27 mars 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Emilie LISSE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Valérie DELATTRE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

13/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Patrick GOMEL
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR

6/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Jean- Pierre FLOUR est nommé secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE AUX ASSOCIATIONS CAPELLOISES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la réception des dossiers de demande de subvention des associations capelloises.

Les membres de la commission Finances ont étudié chacun des dossiers et proposent l'attribution des subventions exposée comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le 14 AVR 2025

ID : 062-216209080-20250410-07\_2025-DE



DESIGNATION	Montant
COMITE FETES	2 000,00
APE ST JO	500,00
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 100,00
FOOTBALL CLUB CAPELLOIS	1 600,00
CLUB DE L'AMITIE	800,00
UNCAFN 39/45	500,00
ECOLE D'EQUITATION DU BOULONNAIS	700,00
CLUB ATHLETISME	700,00
ASSOCIATION ABC (BOULISTES CAPELLOIS)	200,00
DI VINO WORLD JAZZ FESTIVAL*	1 000,00
UNIS POUR LES AUTRES*	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 600,00</b>

\*sous réserve d'activité à La Capelle-Lès-Boulogne.

Les présidents d'association faisant partie du Conseil Municipal ne peuvent participer au vote. Ainsi, M Jean-Pierre FLOUR (président du Comité des fêtes) s'abstient

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 18 voix pour ; 1 abstention ; 0 contre, accorde les subventions mentionnées aux associations capelloises.

Fait à La Capelle-Lès-Boulogne

Le 10 avril 2025

Le Maire,



Jean-Michel GREGMONT

Certifié exécutoire le